



LES ARTICLES LES PLUS PARTAGÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Des dizaines d'usines allemandes paralysées par la grève
2. La mauvaise passe d'Harley-Davidson
3. Pollution de l'air : Bruxelles donne dix jours à la France pour agir
4. Les fausses paternités de la croissance française
5. Apprentissage : le rapport qui va inspirer le gouvernement

LE POINT DE VUE

d'un collectif de personnalités

Les écoles de production, un rempart contre le chômage des jeunes

Les chiffres sont alarmants : chaque année, plus de 100.000 jeunes sortent de l'école sans diplôme ni qualification (soit près de 20 % d'une classe d'âge). L'Etat en a bien conscience avec le lancement du grand plan d'investissement qui entend « former et accompagner vers l'emploi 1 million de jeunes décrocheurs et améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ».

Ces investissements ne suffiront pas si les modes de fonctionnement ne changent pas. C'est le pari de la réforme ambitieuse de l'apprentissage en cours d'élaboration. Le bon sens serait d'encourager également les dispositifs innovants qui apportent une réponse concrète, efficace et éprouvée aux jeunes décrocheurs qui souhaitent apprendre un métier autrement que par les méthodes traditionnelles.

Parmi ces dispositifs figure celui du Réseau national des écoles de production, créé il y a plusieurs décennies et lauréat en 2016 de La France s'engage. Ces établissements privés d'enseignement technique à but non lucratif – aujourd'hui au nombre de 25 – préparent des jeunes, dès leur sortie de collège, au CAP et au bac pro. Leur nombre ne cesse d'augmenter, mais pas assez pour répondre aux besoins pressants de la lutte contre le décrochage. La nouvelle loi doit les soutenir et favoriser leur essai pour qu'un nombre significatif de jeunes puissent, dès quinze ans, trouver leur chance dans un environnement éducatif approprié, adapté et novateur.

Avec leur pédagogie originale du « faire pour apprendre », les écoles de production préparent à des métiers en tension dans les branches de l'industrie et du bâtiment, des services et du numé-

rique. Leur recette : une alternance deux tiers pratique/un tiers théorique sur un seul lieu, dans la même semaine et avec un seul tuteur pour en renforcer la cohérence. En outre, la partie pratique est effectuée comme en apprentissage, sur de vraies commandes pour de vrais clients, en petites équipes. Les méthodes et rythmes pédagogiques sont similaires à ceux pratiqués en Allemagne ou en Suisse. Et il n'y a pas de frais de scolarité, sinon très faibles.

Les écoles de production sont une solution innovante qui a largement fait ses preuves en matière d'apprentissage.

Les résultats obtenus sont remarquables : 93 % des jeunes obtiennent leur diplôme et tous sont qualifiés pour intégrer une entreprise (avec très souvent plusieurs offres d'emploi) ou pour suivre des études.

Au vu de ses résultats, la future loi apprentissage devrait reconnaître les écoles de production, leur octroyer un statut respectant leurs spécificités, une large visibilité sur les supports officiels de l'orientation, un financement semblable à celui des CFA (prise en charge partielle des frais de fonctionnement et des investissements, perception du quota de la taxe d'apprentissage). Un tel statut permettrait aussi aux jeunes sous statut scolaire d'avoir accès aux bourses et aides aux transports et repas.

Les écoles de production sont une solution innovante qui a largement

fait ses preuves en matière d'apprentissage. Pourquoi hésiter encore à les reconnaître ?

Pierre Bellon est fondateur de Sodexo et président d'Agir pour le développement humain. **Laurent Bigorne** est directeur de l'Institut Montaigne. **Marie-Andrée Blanc** est présidente de l'Unaf. **Denis Boissard** est directeur du fonds Agir pour l'insertion dans l'industrie.

Christophe Catoir est président France de The Adecco Group. **Antoine Dulin** est vice-président du Cese. **Véronique Fayet** est présidente du Secours catholique-Caritas France. **Michel Forissier** est sénateur du Rhône. **Louis Gallois** est président de la Fédération des acteurs de la solidarité.

François Gayet est vice-président de l'association C'possible. **Claire Hédon** est présidente d'ATD Quart Monde.

Delphine Lalou est présidente de la section des activités économiques du Cese. **Gilles Le Gendre** est député de Paris. **Gérard Leseur** est président du Réseau Entreprendre. **David Margueritte** est président de la commission apprentissage des Régions de France. **Patrick Pouyanné** est PDG du groupe Total. **Alexandre Saubot** est président de l'UIMM.

Hugues Sibille est président de la Fondation Crédit Coopératif. **François Soulage** est président du collectif Alerte. **Marc Vannesson** est délégué général du think tank Vers Le Haut. **Philippe Varin** est président du Cercle de l'Industrie. **Corinne Vigreux** est fondatrice de TomTom et présidente de la fondation Sofronie.